

## Compte-rendu de l'atelier 2

**JAGA**

<http://jaga.afrique-gouvernance.net>

### ***Tirer le meilleur de la tradition et de la modernité en reconnaissant le pluralisme juridique***

#### **1- Enjeux et défis**

**Enjeu central :** Comment, dans un environnement de pluralisme normatif et institutionnel, concevoir et mettre en œuvre des modes de gouvernance légitimes et efficaces susceptibles de favoriser le développement ?

#### **Enjeu1 : Favoriser le développement des États africains:**

Les possibilités de réaliser des infrastructures d'envergure, de faire des investissements à grande échelle, de réaliser un aménagement équilibré du territoire national, d'assurer la sécurité alimentaire, de lutter contre la pauvreté ou le chômage, de réaliser un développement durable sont liées à une compréhension et une maîtrise partagées entre acteurs étatiques et non étatiques de la question du foncier qui, pour l'instant, souffre d'un pluralisme juridique et institutionnel mal géré.

#### **Enjeu 2 : Favoriser, dans les sociétés africaines, une paix sociale et une véritable stabilité politique :**

- En matière familiale par exemple, la prise en compte des modes légitimes de règlement des conflits familiaux favorisera une gestion plus apaisée des conflits ou litiges familiaux.
- La prise en compte de la diversité ou des modes traditionnels de régulation permettra d'assurer une meilleure régulation du pouvoir, notamment du pouvoir politique
- La prise en compte des modes traditionnels de régulation sociale favorisera un meilleur accès au droit et à la justice
- La prise en compte conjointe des aspects positifs des modes traditionnels et modernes de régulation favorisera une meilleure protection des droits de certaines catégories sociales que sont les femmes et les enfants.

- La mise en œuvre de normes et institutions légitimes favorisera une meilleure institutionnalisation de la citoyenneté, la tolérance et l'acceptation de la diversité, la possibilité de construire l'unité dans le droit d'être différent
- Mieux préparer la jeunesse africaine à devenir un acteur constructif dans un monde pluriel et dynamique.

#### **Défis :**

- Prendre en compte les spécificités et les réalités des sociétés africaines en accord avec des standards internationaux
- Concilier différentes représentations des rôles et fonctions de concepts tels que le pouvoir, la terre, la famille la justice
- Eviter l'instrumentalisation des particularités, ethniques ou régionales, susceptibles de porter atteinte à la stabilité politique et à la paix sociale
- Adapter les modes de régulation en prenant en compte des évolutions rapides des sociétés

#### **2- Tendances et évolutions :**

- Persistance du déphasage entre les systèmes officiels et les pratiques sociales.
- Monde contemporain marqué par une évolution rapide des sociétés en matière de démographie, de migrations, d'urbanisation, d'éducation, d'alphabétisation et de mondialisation.
- Incapacité des systèmes officiels à réguler des conflits de toutes sortes, d'où tendance des particuliers à recourir aux modes traditionnels de régulation.
- Sur le foncier : accaparement des terres à des fins spéculatives ou d'investissement.
- Tendance à légiférer davantage en fonction de la demande internationale et par mimétisme au détriment de la prise en compte des réalités nationales.
- Compétition mondiale entre systèmes juridiques (exemple, systèmes de common law et systèmes d'inspiration romano-germanique).
- Parfois, affaiblissement des structures de régulation traditionnelles sans maîtrise des conséquences (ex : affaiblissement de structures religieuses ouvrant la porte à l'intégrisme)
- Adoption de normes régionales de convergence constitutionnelle et développement du droit communautaire.

### 3- Atouts :

- L'existence de fonds culturels communs à la plupart des pays, malgré la diversité des situations, peut constituer les bases d'une législation commune.
- Le début de prise de conscience et de volonté politique nationale et internationale en matière de règlement efficace de certaines questions telles que le foncier ou les ressources minières peut permettre d'intégrer les préoccupations de diversité, de légitimité et d'efficacité dans les nouvelles normes et institutions qui prendront en charge lesdites questions.
- L'existence des deuxièmes chambres parlementaires dans plusieurs pays africains offre la possibilité de prendre en compte la diversité dans les institutions politiques.
- L'existence de modes de régulation anciennes efficaces qui ne doivent pas être intégrées tels quels dans les systèmes modernes, mais dont les fonctions peuvent être prises en compte.

### 4- Objectifs stratégiques et actions structurantes

- **Objectif stratégique 1** : Contribuer à la connaissance et à la reconnaissance des institutions et mode traditionnels de régulation.
  - Actions découlant de cet objectif stratégique :
    - Investir dans la recherche interdisciplinaire sur les modes et institutions traditionnels de régulation.
    - Intégration dans les systèmes éducatifs de l'étude des modes et institutions traditionnels de régulation.
    - Utilisation des langues nationales dans les systèmes éducatifs, administratifs et autres.
    - Identification de fonds communs de normes en vue de les valoriser dans les processus d'édiction des normes de régulation au niveau national, régional et international.
- **Objectif stratégique 2** : Faire des processus de décentralisation le moteur de la régulation de la diversité.
  - Actions découlant de cet objectif stratégique :
    - Décentraliser la fonction d'édiction des normes dans le cadre de principes convenus.

- Trouver des mécanismes de complémentarité entre les modes étatiques et traditionnels de résolution des conflits.
- **Objectif stratégique 3** : Faire émerger de meilleures modalités de régulation du pouvoir politique en tirant le meilleur de la tradition et de la modernité.
- Actions découlant de cet objectif stratégique :
    - Faire des constitutions africaines des outils efficaces de prévention et de résolution des litiges politiques en tirant le meilleur de la tradition et de la modernité.
    - Intégrer dans les constitutions africaines la prévention et la résolution des conflits politiques par l'implication des acteurs non politiques (comité des sages par exemple).
    - Adopter des modes de sélection de dirigeants politiques ou de gestion du pouvoir politique qui intègrent la limitation du pouvoir exécutif, le partage de ce pouvoir entre différentes familles politiques tout en préservant au sein du système, des capacités réelles de contrôle et de critiques nécessaires à une société qui vise la bonne gouvernance.

## 5- Rôles et responsabilités des acteurs

- **L'État** doit être **régulateur** de la diversité ; il doit accepter de partager son pouvoir d'édiction des normes en particulier, et de régulation en général avec les autres acteurs (collectivités territoriales, cellule familiale, communautés traditionnelles ou religieuses...) ; il doit garantir une véritable décentralisation et admettre le plus possible la liberté de choix de législation ; l'État doit aussi être **protecteur** au regard des menaces qui affectent les sociétés (protection en matière foncière, protection des catégories faibles comme les femmes et les enfants face à des régulations parfois rétrogrades ;
- **Les institutions d'intégration régionale** doivent jouer un rôle de régulation par une compétence d'édiction de normes communes (exemple : en matière constitutionnelle, de respect des principes démocratiques, de transparence dans la gestion des affaires publiques...) ou d'orientations politiques communes dans certaines matières comme la gestion et la protection des ressources communes et des ressources les plus exposées à la compétition mondiale (exemple du foncier).
- **Les collectivités à la base (collectivités territoriales, communautés de base)** doivent pouvoir exercer des **compétences normatives** dans certaines matières (ex : foncier, gestion de l'environnement et des ressources, certaines affaires familiales), participer à la **résolution des conflits**, être **représentées au sein des institutions étatiques** (ex : deuxièmes chambres parlementaires) et peser sur la **définition des politiques** économiques et sociales ; elles ont un rôle particulier à jouer dans

l'éducation à la citoyenneté et la promotion de valeurs positives (responsabilité, respect du bien commun...).